



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur les fermetures de classes dans l'Yonne

Question écrite n° 15095

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les fermetures de classes dans le département de l'Yonne en 2024. En effet, depuis une dizaine d'années, la ruralité fait face à de multiples fermetures de classes, qui sont à chaque fois des coups portés à l'égalité des chances et à l'attractivité des territoires. Dans l'Yonne, en dix ans, ce sont 232 classes qui ont été supprimées par une administration comptable et déconnectée des enjeux éducatifs. Pour la rentrée de septembre 2024, quarante classes seraient menacées de fermeture dans le département de l'Yonne, dont une quinzaine dans la troisième circonscription dans les communes suivantes : Villevalier (1 classe) ; Malay-le-Grand (1 classe) ; Joigny (2 classes) ; Rosoy (1 classe) ; Véron (1 classe) ; Villeneuve la Guyard (1 classe) ; Villeneuve-sur-Yonne (2 classes) ; Domats (1 classe) ; Montacher-Villegardin (1 classe) ; Saint-Clément (1 classe) ; Sens (5 classes). Alors que la baisse ponctuelle des effectifs dans les écoles devrait permettre d'améliorer la qualité de l'enseignement et de favoriser l'accompagnement de chaque enfant, les autorités éducatives préfèrent tailler dans le vif et fragiliser encore davantage l'offre scolaire dans les communes rurales. Lors de la Conférence des territoires en juillet 2017, Emmanuel Macron faisait la promesse qu'aucune classe ne serait contrainte à la fermeture en milieu rural. Force est de constater que ses gouvernements ont trahi cet engagement. Chaque fermeture de classe est une punition sévère infligée à l'ensemble des acteurs locaux qui tentent de maintenir en vie des communes désertifiées parce que délaissées par l'État depuis des décennies. À titre d'exemple, le département de l'Yonne est celui qui compte le moins d'étudiants en Bourgogne (environ 2 000) et l'avant-avant-dernier en Bourgogne-Franche-Comté. Aussi, l'espérance d'obtenir le bac (toutes voies confondues) pour un élève en classe de 6e est de moins de 73 %, soit un des plus faibles taux de France : l'Yonne est donc dernière (avec la Nièvre) en Bourgogne et compte parmi les dix derniers départements de France métropolitaine. Dans l'Yonne, on a moins de chance lorsque l'on entre en 6e d'avoir le bac que dans les départements de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne. La qualité de l'instruction donnée aux enfants ne doit pas être dictée par des ratios, des statistiques et des exigences de rentabilité. Interpellée sur les fermetures de classes lors de la séance de questions au Gouvernement du 31 janvier 2024, Mme la ministre d'alors affirmait : « Je ferai de la place de l'école dans nos ruralités l'une de mes priorités. Je m'y engage ! ». Les Français de la ruralité attendent cet engagement depuis trop longtemps. Dans les quartiers dits prioritaires, le Gouvernement a engagé le dédoublement des classes avec bien souvent 10 à 12 élèves par enseignant. Dans la ruralité, l'État ferme des classes pour des effectifs de 15 à 16 élèves. Où est la justice ? Face à cette rupture d'égalité, il lui demande si elle va tenir l'engagement du Gouvernement et décréter un moratoire sur les fermetures de classes dans la ruralité.

Texte de la réponse

Le budget 2024 de l'éducation nationale et de la jeunesse est premier budget de la Nation. L'année scolaire 2024-2025 sera marquée par une nouvelle diminution forte du nombre d'élèves poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années. On constate ainsi une baisse de plus de 77 000 élèves dans le premier degré public à la rentrée 2023. Dans le premier degré, compte tenu de la baisse très importante du nombre d'élèves prévue à la rentrée scolaire 2024 (55 000), la baisse de 650 emplois (exprimés en équivalents

temps plein) dans le premier degré public permettra de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement et d'atteindre un niveau inédit avec 6,03 professeurs pour 100 élèves à la rentrée scolaire 2024, contre 6,00 à la rentrée 2023 et 5,46 à la rentrée 2017. Exprimé en nombre d'élèves par classe, l'enseignement primaire accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017, contre 21,5 en 2023 ; et ce chiffre devrait encore diminuer à la rentrée 2024 pour atteindre son plus bas niveau historique. Cette évolution historique permettra de répondre aux priorités de la ministre pour l'école primaire : achèvement du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2024 ; progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et d'unités d'enseignement autisme. S'agissant plus particulièrement du département de l'Yonne, dans un contexte de forte baisse des effectifs d'élèves, soit 3 441 élèves de moins (-12 %) dans les écoles publiques entre la rentrée 2017 et la rentrée 2023, les taux d'encadrement se sont nettement améliorés : ainsi, le nombre d'élèves par classe (E/C) était de 19,9 à la rentrée 2023, significativement plus favorable que la moyenne nationale, et a nettement diminué par rapport à la rentrée 2017 où il était de 22,1. S'agissant du nombre de postes pour cent élèves (P/E) du département, il est passé de 5,93 à la rentrée 2017 à 6,61 à la rentrée 2023, très supérieur à la moyenne nationale. Pour la rentrée 2024, les différentes phases de concertation ont permis un réajustement du projet de carte scolaire départemental tel qu'envisagé initialement. Concernant la troisième circonscription de l'Yonne, les hypothèses de retrait d'emploi concernant les écoles de Malay-Le-Grand, Joigny (pour une classe), Rosoy, Montacher-Villegardin, Saint-Clément ont été abandonnées. Pour la ville de Sens et en étroite collaboration avec les élus, seules trois fermetures sur cinq sont conservées et une ouverture de classe est confirmée. Un dispositif ULIS sera également créé à Paron. Ces décisions ont pris en compte les priorités nationales et permettent pour chacune des situations de fermeture de maintenir un effectif maximal de 24 élèves en classes de GS, CP, et CE1. Par ailleurs, une grande attention a été portée aux organisations pédagogiques (classes multi-niveaux) afin qu'à travers celles-ci, l'offre pédagogique demeure de qualité. Comme chaque année, si le processus de préparation de rentrée commence en janvier, il se poursuit jusqu'à la rentrée de septembre dans un dialogue continu avec les élus et un suivi très attentif des évolutions d'effectifs. Par ailleurs, un observatoire départemental des dynamiques rurales a été installé dès cette année. Il a permis de réunir les élus et d'anticiper l'élaboration d'un plan d'actions reposant sur le regroupement concentré d'écoles pour les prochaines années au regard de la forte baisse démographique constatée.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15095

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 901

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2830